

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES  
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

**LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

- Vu** le code du travail notamment l'article L. 3332-7-1 complété par les articles R3332-21-1, R3332-21-2, R3332-21-3, R3332-21-4, R 3332-21-5 ;
- Vu** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire;
- Vu** le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » régi par l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ;
- Vu** le décret du 2 août 2017 nommant M. Jean-Marc FALCONE, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- Vu** les arrêtés ministériels des 29 mars 2013 et du 1<sup>er</sup> mars 2018 nommant M. Patrice GRELICHE en tant que directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Région Centre-Val de Loire ;
- Vu** les arrêtés préfectoraux du 25 avril 2018 et du 27 avril 2018 portant subdélégation de signature à Mr Patrice GRELICHE, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Centre-Val de Loire, pour les activités générales de ses services ;
- Vu** la demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » présentée le 14 juin 2018 par Monsieur DENIS Christian, Directeur général de l'APEI de St Amand Montrond – LE VERDIER – Avenue Georges Pompidou – 18200 ST AMAND MONTROND - N° Siret : 331 603 365 00239

Considérant que l'entreprise répond aux exigences mentionnées au II de l'article L.3332-17-1 du code du travail ;

Sur proposition du Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Région Centre-Val de Loire (DIRECCTE).

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

L'APEI de St Amand Montrond – LE VERDIER - dont le siège social est situé Avenue Georges Pompidou – 18200 ST AMAND MONTROND est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) au sens du II de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

### ARTICLE 2 :

Cet agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de sa date de notification.

### ARTICLE 3 :

Le secrétaire Général pour les affaires régionales et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Orléans, le 31 juillet 2018

Pour le préfet et  
Par délégation,

Le Directeur Régional des Entreprises, de la  
Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi

yo

Patrice GRELICHE